



Itinéraires
Caen & Lisieux

ACCUEIL DE JOUR FAMILLES

Avec enfants mineurs et femmes enceintes

Rapport d'activité - Année 2022

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1. La genèse du projet	1
2. Le cadre législatif et le contexte de création de l'accueil de jour	1
3. Les moyens	2
4. L'équipe	3
5. Le fonctionnement de l'accueil de jour	4

LES FAMILLES RENCONTREES

1. La fréquentation de l'accueil de jour	6
2. L'origine géographique des familles reçues	7
3. Le statut des ménages reçus	7
4. La composition des ménages	8
5. Les services qui orientent	9
6. Situation d'hébergement des ménages	10

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR FAMILLES

1. La vie quotidienne et la mise à l'abri	11
2. La veille sanitaire	12
3. Le soutien à la scolarité	12

LA SITUATION DES FAMILLES AU TERME DE LEUR ACCUEIL

14

LES PARTENARIATS

15

L'EVALUATION

15

PERSPECTIVES 2023

16

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1) La genèse du projet

La situation internationale, l'augmentation de la précarité, le plan de résorption des nuitées d'hôtel sont des éléments qui ont participé à la modification de la prise en charge sur le territoire. Depuis 2015, les équipes du Samu social 14 et du 115 remontaient lors de réunions partenariales (plénière du plan hivernal – dispositif de veille sociale - ...) des informations concernant la présence de familles (primo-arrivants – SDD – sans papiers – sans droits déterminés) avec enfants à la rue, en squat, car ne bénéficiant pas d'une prise en charge à l'hôtel via le 115 ou en structures d'hébergement (familles ayant eu un refus de la DDETS ou ne sollicitant plus d'hébergement). Des associations (AAJB, Jacques Cornu, ITINERAIRES) ont mis en place des solutions provisoires pour répondre partiellement aux besoins repérés et soutenir les équipes confrontées quotidiennement à ce phénomène. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, très préoccupée par cette situation, a demandé aux associations de réfléchir à l'ouverture d'un accueil de jour pour familles car il n'existait pas sur le territoire de ressources locales permettant l'accueil concomitant des parents et des enfants. La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) a également participé à ce projet pérenne à la demande de la DDETS.

Fin 2016, la DDETS a demandé à l'association ITINERAIRES de porter ce projet, ce qu'elle a accepté conformément aux engagements (réponse aux besoins repérés) et valeurs (fraternité, solidarité) qu'elle revendique.

C'est un projet éminemment important, forcément partenarial qui assoit concrètement les valeurs de fraternité. C'est un projet singulier (peu de créations de ce type en France) qui, bien que s'adressant à des personnes très fragilisées par leur parcours de vie, peut rencontrer dans le contexte actuel l'hostilité de la population, ce qui nous oblige à un dialogue incessant sur les représentations, le vivre ensemble.

C'est donc dans la discrétion et la rapidité, avec l'appui de la DDETS et de différentes associations (AMCE, secours catholique ; banque alimentaire, AAJB) que l'association ITINERAIRES a ouvert l'accueil de jour pour familles avec enfants et femmes enceintes le 1^{er} mars 2017.

2) Le cadre législatif et le contexte de création de l'accueil de jour

Les textes régissant l'accueil de jour sont :

- Le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles :
 - L.311-3 et suivants relatifs aux droits des usagers,
 - L.312-1 et suivants relatifs aux établissements sociaux et médico-sociaux,
 - L.313-1 à L. 313-9 relatifs aux régimes d'autorisations,

→ R.313-1 et R.313-10 et D.314-11 à D.313-14 relatifs aux conditions d'autorisation, de création, d'extension ou de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Depuis 2015, les acteurs de la veille sociale (maraudes, SIAO, ...) faisaient remonter auprès de la DDETS la nécessité d'un accueil de jour familles car sur le territoire, ils constataient un besoin pour que les familles et femmes enceintes sans solution stable d'hébergement ou de logement trouvent du répit.

L'arrêté préfectoral portant autorisation d'un accueil de jour géré par l'association ITINERAIRES a été signé par le préfet du Calvados pour une durée de 15 ans.

Une convention d'occupation d'un immeuble a été signée entre l'association et la DDETS pour une durée de 3 ans reconductible.

3) Les moyens

Une maison à étages entourée d'un petit jardin, située dans le centre-ville près du Jardin des plantes et des transports en commun, maison dont la conformité a été reconnue par Qualiconsult mais qui a nécessité des travaux d'aménagement finalisés à ce jour (salle de douches).

Elle est composée de :

- Un bureau d'accueil
- Le bureau de la cheffe de service
- Une bagagerie (casiers individuels avec cadenas)
- Une buanderie (3 machines à laver + 3 sèche-linges)
- Une douche et un vestiaire
- 3 WC
- Une « chiffonnerie »
- 2 salles de jeu aménagées
- Des espaces de repos et / ou de détente (fauteuils, canapés, lit pour bébé)
- Une grande pièce à vivre pour consommer des boissons chaudes et / ou réchauffer des plats (table, chaises, micro-onde)
- Un bureau partagé, aménagé et équipé
- Réserve alimentaire et de produits d'hygiène
- Un véhicule
- Un ordinateur fixe, Internet
- Un téléphone fixe et un téléphone portable
- Une imprimante
- Une photocopieuse

4) L'équipe

2022

Direction	0.05 ETP
Chef de service	0.30 ETP
Administratif	0.25 ETP
Equipe éducative	4.00 ETP
Logistique	0.40 ETP
Service civique	<u>0 ETP</u> faute de candidature
Total	5 ETP

L'équipe est volontairement pluridisciplinaire.

L'équipe éducative est en charge d'accueillir les familles, de les écouter, de les orienter, d'encadrer les prestations offertes sur l'Accueil de Jour, de faire respecter les règles de vie du lieu, d'être en lien quotidien avec les services de l'Extrême urgence et de l'Asile, de veiller à l'inscription des enfants dans les écoles. Suite à la forte réduction budgétaire, les accompagnements physiques pourtant souvent essentiels ne peuvent plus être assurés faute de présence éducative suffisante.

L'équipe veille au bien-être des enfants présents, propose des activités ludiques en lien avec la personne en service civique, échange avec eux sur leur condition de vie actuelle, assure, lorsque la présence éducative le permet, le transport des familles vers le restaurant social. La psychologue assure un soutien à l'équipe. Ce soutien est indispensable pour permettre à l'équipe d'avoir la distance nécessaire et une posture professionnelle adaptée face à ces familles à la rue.

La salariée en charge du ménage, assure quotidiennement la propreté des locaux. Cette mission contribue pleinement à la qualité de l'accueil. Il est à souligner que faute d'un budget suffisant, ce poste est assuré par une personne en contrat aidé qui ne possède que très rarement les compétences et l'autonomie nécessaire à cette fonction.

La cheffe de service anime l'équipe au quotidien, assure les liens partenariaux, participe aux différentes réunions de la veille sociale, est attentive aux demandes des partenaires, est garante du projet de service.

Les compétences demandées à chacun sont entre autres une qualité relationnelle, d'écoute, de réactivité, d'adaptation et une connaissance du territoire (partenariat, réseaux).

Une démarche de formation continue est mise en place (formations individuelles ou collectives, conférences, etc.).

5) Le fonctionnement de l'accueil de jour

▪ Les réunions

Les réunions hebdomadaires se déroulent le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00. Animée par la cheffe de service, elle réunit l'ensemble de l'équipe éducative. Y sont abordés les informations sur les familles reçues, la vie quotidienne, les problématiques repérées, les liens avec les services sociaux et les partenaires, la scolarisation des enfants, les inscriptions au restaurant social, la veille sanitaire des ménages reçus, le suivi des décisions prises.

Une réunion trimestrielle en présence de la direction : réflexion autour du projet de service, les pratiques, les évolutions, les articulations à l'interne et à l'externe, etc.

Pas de dossier mais fiches quotidiennes de présence et de passages remplies par l'équipe éducative. Ces fiches sont rangées dans un classeur dans le bureau d'accueil. Un tableau de fréquentation est renseigné à chacune des nouvelles familles accueillies.

Un temps d'analyse clinique : animée par la psychologue, elle assure un soutien à l'équipe. Ce soutien est indispensable pour permettre à l'équipe d'avoir la distance nécessaire et une posture professionnelle adaptée face à ces familles à la rue.

▪ Les cahiers

Un cahier de liaison est utilisé quotidiennement pour la transmission d'informations et la continuité du service.

Un cahier de réunion permet d'inscrire à l'ordre du jour, les sujets abordés et les conclusions prises ainsi que le suivi de celles-ci.

Ces cahiers sont rangés dans le bureau d'accueil.

▪ Les horaires

Conscients que la mise à l'abri doit être quotidienne car une seule journée dehors est une journée de trop, nous avons fait le choix d'ouvrir toute l'année et tous les jours.

- L'équipe éducative intervient 7 j / 7, 365 j / an du lundi au dimanche avec une amplitude de 09 h 15 à 17 h 15.
- L'accueil de jour est ouvert aux familles de 09 h 30 à 17 h 00 365 j / an et ce, en lien avec les horaires d'ouverture des hébergements de nuit.
- Cadres et travailleurs sociaux de sujétion pendant les week-end et jours fériés.

▪ Les outils loi 2002

- Les règles de vie sont traduites en plusieurs langues, classées dans un lutin et expliquées à chaque nouvelle famille dès leur arrivée.
- Au regard de la barrière de la langue, de nombreux pictogrammes sont affichés dans la maison.

▪ Les outils de fonctionnement

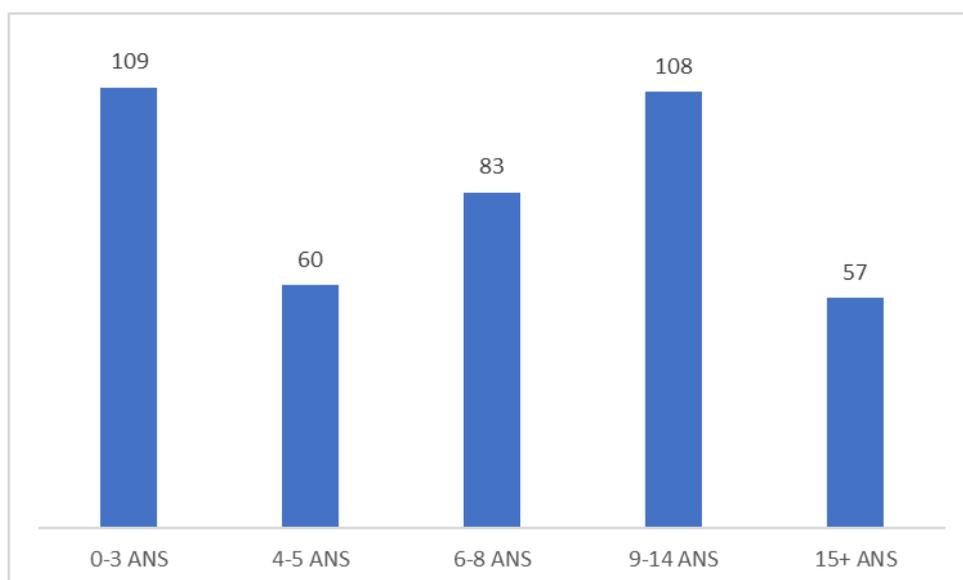
- Le tableau quotidien de fréquentation permet de mesurer l'occupation du lieu et la rotation des familles.
- Le tableau de suivi des familles à chaque nouvel accueil permet d'avoir des éléments qualitatifs sur les familles accueillies.
- La primo demande 115 ou la fiche navette transmise à l'Accueil de Jour permet d'orienter au mieux les familles accueillies.

II. LES FAMILLES RENCONTREES

Du 01 janvier 31 décembre 2022, **286** familles (*212 en 2021*) ont fréquenté l'Accueil de Jour : **503** enfants mineurs et **18** enfants de + de 18 ans soit **521** enfants (*381 en 2021*) et **434** adultes (*311 en 2021*) dont **30** femmes enceintes (*17 en 2021*).

En 2022, la fréquentation des familles **a augmenté de 35 %**.

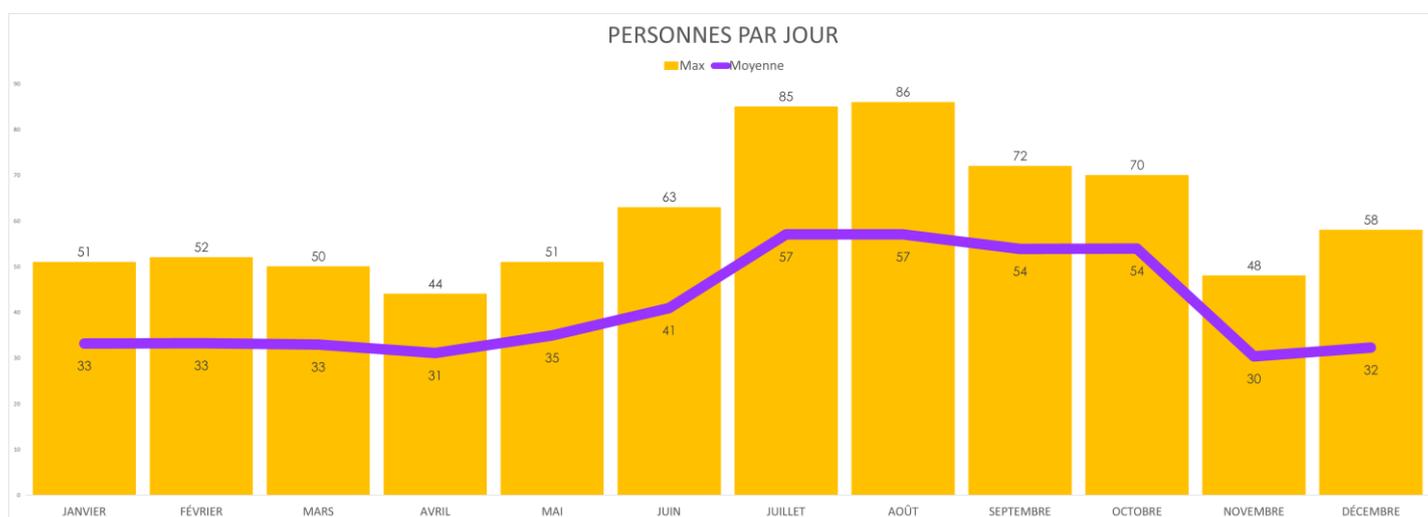
L'âge des enfants accueillis se répartit de la manière suivante :



1. La fréquentation de l'accueil de jour

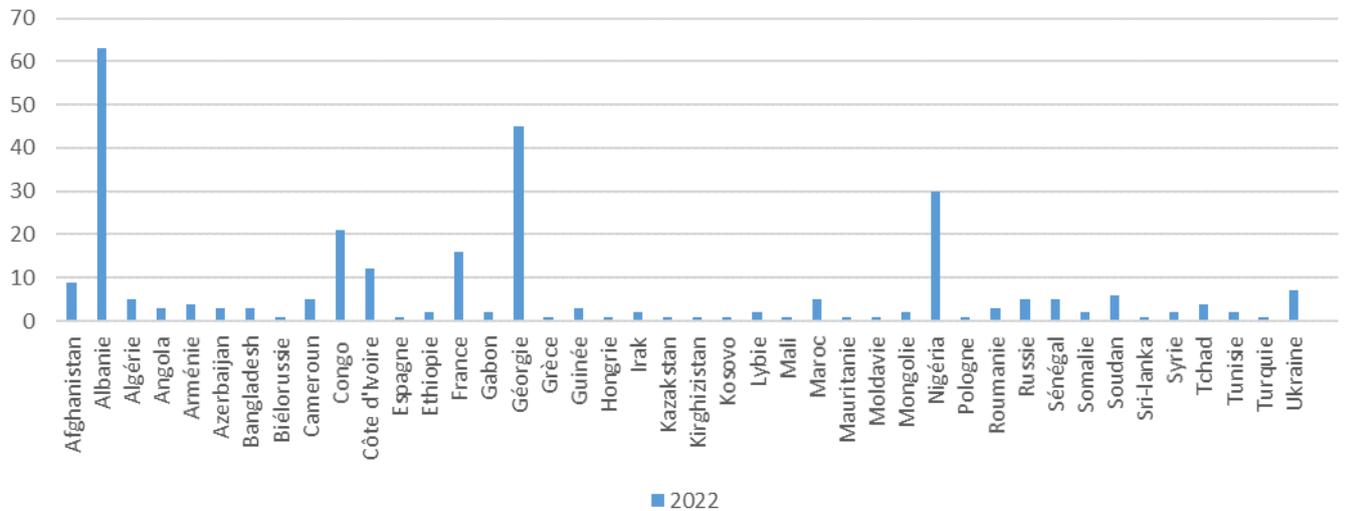
66 % (43.8 % en 2021) des familles restent la journée entière, **34 %** de ½ heure à 2 heures (56.2 % en 2021).

Quand les familles restent sur la journée, elles se reposent au calme dans les pièces aménagées. Ce sont essentiellement des familles hébergées sur Vanier, au cap Horn ou sans solution d'hébergement. Quand les familles sont de passage, essentiellement les familles hébergées en squat, à l'hôtel ou chez des tiers, elles questionnent l'équipe éducative sur un document reçu, elles viennent pour organiser la rentrée à l'école des enfants, elles viennent prendre une douche, faire une machine, donner des nouvelles, dire bonjour.



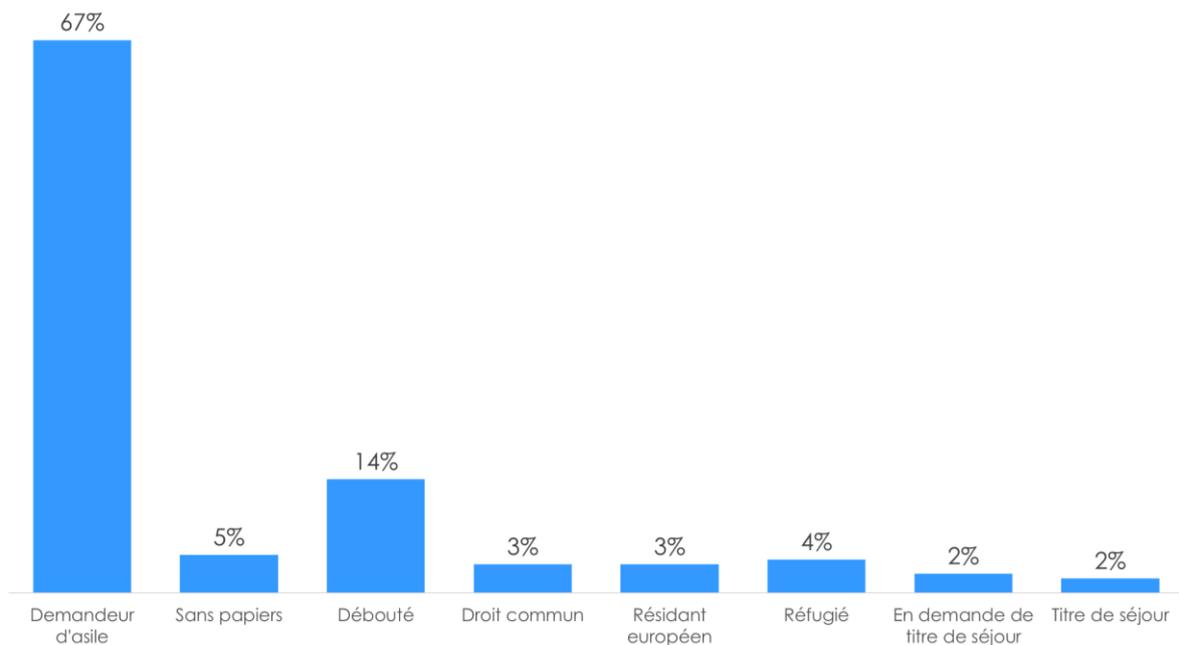
Nous constatons une augmentation de la fréquentation à compter de juin pour atteindre un pic de juillet à octobre. Nous n'avons aucune explication concernant ces flux migratoires mais qui selon l'OFII vont s'accroître dans les années à venir.

2. L'origine géographique des familles reçues



La fermeture des frontières liée à la crise sanitaire a quelque peu modifié le paysage culturel des familles accueillies. Même si 3 pays d'origine sont sur représentés, d'autres communautés, soit 42 différentes, ont fréquenté l'Accueil de Jour Familles en 2022. Cet accueil multi ethnique permet de répondre aux besoins du territoire et ne chasse aucune communauté.

3. Le statut des ménages reçus



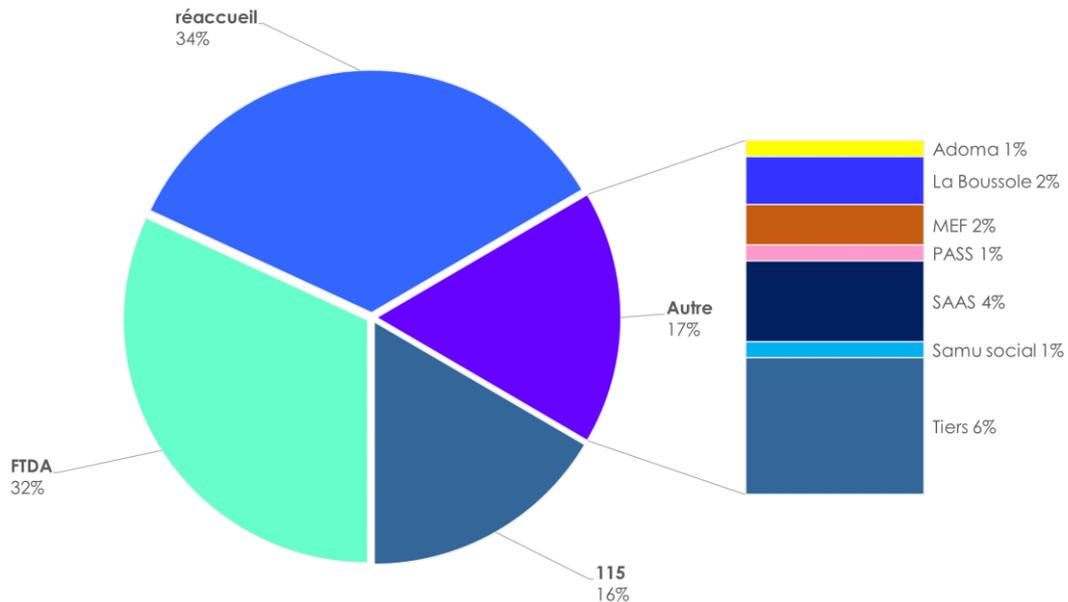
Ce tableau fait apparaître que nous accueillons principalement des familles migrantes en demande d'asile.

4. La composition des ménages

Composition	Nombre
<i>Couple avec enfant(s)</i>	126
<i>Femme seule avec enfant(s)</i>	100
<i>Femme seule sans enfant</i>	22
<i>Couple dont femme enceinte</i>	16
<i>Femme enceinte</i>	9
<i>Homme seul avec enfant(s)</i>	6
<i>Couple et grand-mère avec enfant(s)</i>	3
<i>Homme et grand-mère avec enfant(s)</i>	2
<i>Femme et grand-mère avec enfant(s)</i>	1
<i>Grand-mère avec petite-fille mineur</i>	1

Nous accueillons principalement des couples avec enfants et des femmes seules avec enfants.

5. Les services qui orientent



Il est à noter que 34% des ménages sont réaccueillis après un premier passage à l'accueil de jour car fin de prise en charge à l'hôtel ne correspondant plus aux critères d'admission, sortie de CADA ou d'HUDA, fermeture de squat.

Pour les autres ménages, en 2022 comme les autres années, le principal service orienteur a été : FTDA.

Il est convenu que l'Accueil de Jour soit destinataire des primo-demandes adressées au 115 ou de fiches navettes et ce, avec l'accord de la famille.

L'Accueil de Jour ne se substitue pas aux services sociaux de droits communs, il n'assure pas le suivi, ni l'accompagnement social des familles mais oriente les personnes accueillies vers les services afin qu'elles puissent accéder à leurs droits.

Lorsqu'une famille se présente sans avoir rencontré un service social, un contact téléphonique est pris avec le service social compétent et un accompagnement physique peut avoir lieu si besoin et si le taux d'encadrement le permet.

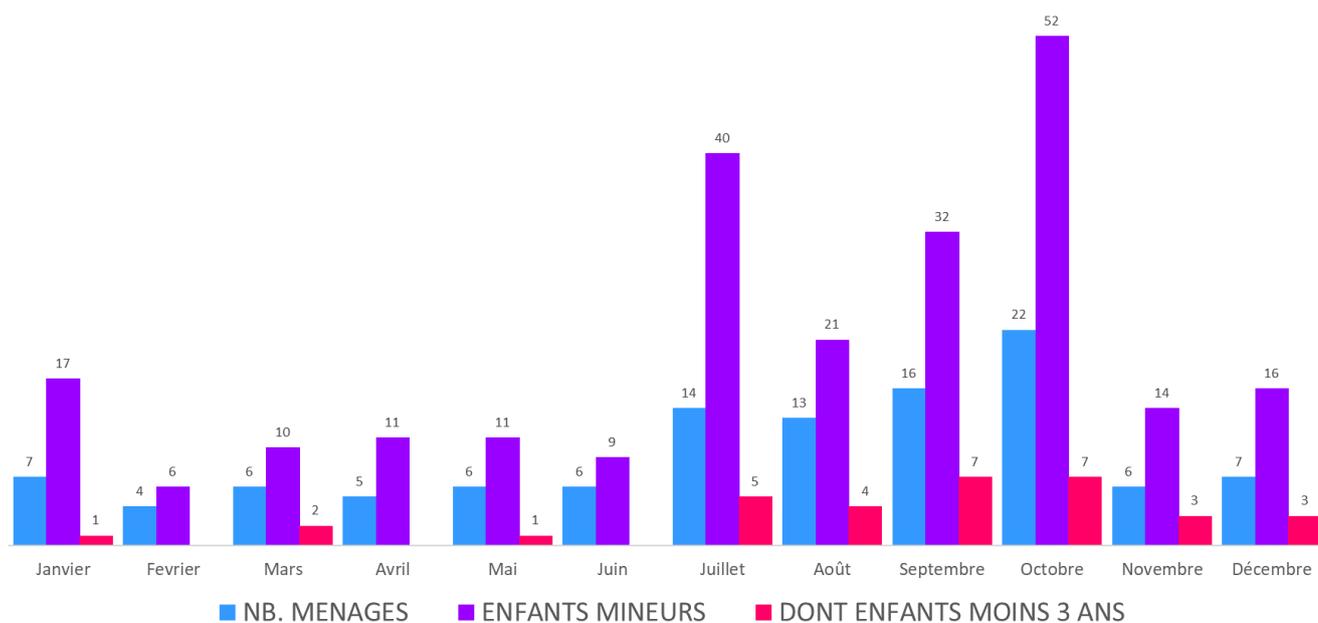
L'équipe éducative a pour mission, l'accueil, l'écoute, l'évaluation et l'orientation vers les différents services compétents du territoire, et offre des prestations de base (lingerie, repos, possibilité de faire un repas, etc.). Il est important que chacun reste dans le périmètre de sa mission pour les personnes accueillies et pour la sauvegarde de l'identité de ce lieu d'accueil de jour. L'équipe se doit d'être très vigilante à l'articulation et à la transmission des besoins repérés.

6. Situation d'hébergement des ménages

Ce tableau fait apparaître le nombre de ménages ayant passé au moins une nuit sans solution d'hébergement.

Un ménage est resté sans solution d'hébergement 31 nuits mais a refusé la mise à l'abri sur Vanier.

En octobre 2022, 1 couple avec 4 enfants mineurs et 1 enfant majeur est resté sans solution pendant 19 nuits faute de places disponibles.



III. LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR FAMILLES

1. La vie quotidienne et la mise à l'abri

- Offrir un lieu de répit, de pause, de repos dans la journée : **66 % des familles sont restées la journée.**
- Offrir la possibilité de se laver (douches, produits d'hygiène et serviettes de toilette fournis) et de langer ses enfants en bas âge : 295 personnes ont pris une douche. **50%** des personnes étaient hébergées à Vanier, **23%** étaient sans solution d'hébergement et **19%** vivaient en squat.
- Offrir la possibilité de laver son linge (machine à laver, sèche-linge, lessive) : **la laverie a été utilisée 2 628 fois (2 138 en 2021).** Principalement par les ménages hébergés à Vanier, puis en squat ou sans solution d'hébergement.
- Mettre à disposition **24** casiers fermés pour permettre de laisser des affaires en journée pendant les démarches et de les mettre à l'abri le temps de l'accueil. **L'ensemble des familles accueillies ont pu mettre à l'abri leurs effets personnels.**
- Avoir à disposition des vêtements propres et en bon état (dons de particuliers, d'associations caritatives) : **grâce aux nombreux dons de particuliers, les familles ont pu trouver facilement à l'Accueil de Jour de quoi se vêtir et vêtir leurs enfants. Des couvertures ont pu également être distribuées.**
- Mettre à disposition des prises électriques ainsi que des chargeurs pour recharger les téléphones portables.
- Offrir des espaces pour les enfants (jeux de société, livres, petit matériel d'activité) pour se détendre, jouer. Ces espaces sont encadrés par les personnes en mission de service civique qui proposent des activités aux enfants. Sans cette animation et les enfants livrés à eux même, ces espaces ne peuvent pas fonctionner et deviennent rapidement « le coin de toutes les bêtises » où règne la loi du plus fort.
- L'accompagnement physique vers le restaurant social et la délivrance de carte quotidienne pour accéder à une alimentation équilibrée pour les familles accueillies.

Ces prestations de la vie quotidienne sont essentielles, elles permettent à chacun de se restaurer, de retrouver une dignité, une place dans la communauté humaine, ...

2. La veille sanitaire

Depuis l'ouverture de l'accueil de jour, nous travaillons en étroite collaboration avec la PASS et de nombreuses familles sont orientées vers ce service.

En septembre 2020, la PASS a mis en place des consultations pédiatriques sur l'antenne de la Miséricorde. Cette consultation est assurée tous les mercredis après-midi sur rendez-vous par le Docteur PAUL. Cette consultation permet de répondre aux besoins en médecine générale des mineurs n'ayant pas encore de couverture sociale ou présentant d'autres freins à l'accès aux soins et ne nécessitant pas une consultation aux urgences pédiatriques. Si besoin, les traitements nécessaires sont fournis à l'issue de ces consultations. Nous avons pu évoquer notre regret de ne pas pouvoir solliciter en urgence cette consultation et un créneau a pu être mis en place.

En complément et suite à un échange avec le Docteur DUPONT de l'AMCE, les enfants accompagnés d'un des parents, peuvent venir consulter un médecin en urgence à la boussole tous les après-midis. Cette organisation répond davantage aux besoins repérés à l'accueil de jour car nous avons également constaté que malgré la permanence de l'AMCE sur le site de l'accueil de jour et ce avant la mise en place des consultations pédiatriques à la PASS, cette dernière ne répondait pas aux besoins de consultation en urgence.

3. Le soutien à la scolarité

175 enfants (*156 en 2021*) ont été scolarisés pendant leur passage sur l'Accueil de Jour. L'école en France est obligatoire à partir de 3 ans et l'équipe éducative en lien avec FTDA a accompagné les inscriptions à l'école tant auprès des parents qui estimaient que ce n'était pas une priorité qu'auprès de la mairie pour accélérer les demandes.

Il est à noter également que pour une inscription scolaire, les familles doivent être domiciliées et pour être domiciliées à FTDA, le premier rendez-vous en préfecture doit avoir eu lieu. Lorsque que les rendez-vous GUDA sont tardifs, la possibilité d'une scolarisation l'est d'autant.

Une fois l'élection de domicile réalisée, force est de constater qu'une inscription en maternelle et / ou primaire se réalise en une semaine contrairement à une inscription au collège qui peut prendre des mois, le niveau d'apprentissage de l'enfant devant préalablement être évalué.

Lorsque l'encadrement éducatif le permet, nous réalisons les accompagnements physiques vers les écoles concernées : inscription, visite de l'école, rencontre avec le ou la directrice, présence au premier jour d'école...

Cet axe est une mission fondamentale pour l'équipe éducative. A l'école, l'enfant est comme un autre enfant, il apprend, joue, s'éveille, comprend les règles de vie en société, découvre la citoyenneté. Pour les enfants d'origine étrangère, l'apprentissage du français, source

d'intégration, se fait très rapidement à l'école. Tous les enfants ou presque étaient ravis d'aller à l'école.

Les écoles concernées ont accueilli très favorablement ces enfants « venus d'ailleurs » qui apprennent aux autres une ouverture au monde et à des mondes différents.

L'Accueil de Jour est repéré par les écoles qui nous contactent régulièrement pour un document à fournir, une assurance scolaire à trouver, une traduction à faire aux parents, faire le lien entre l'école et les parents... Suite à ces échanges, beaucoup d'enseignants sont surpris des conditions de vie des familles, comprennent mieux les problématiques des enfants scolarisés et adaptent autant que de besoin le temps scolaire à la situation.

Suite à notre dépôt de candidature, nous avons obtenu en 2020 5 000 € au titre du Fonds d'Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE), fonds financé par la Fondation JM BRUNEAU.

Ce fonds finance notre projet « Un cartable pour l'école » et permet l'achat de fournitures scolaires. Des dons ont été distribués aux enfants scolarisés qui fréquentent l'accueil de jour familles.

Nous accueillons depuis peu au sein de notre accueil de jour les bénévoles de l'école nomade. Ces bénévoles assurent un soutien scolaire et proposent des activités ludiques aux enfants sur les temps périscolaires. Ces temps de rencontre sont très appréciés des enfants, de leur parent et de l'équipe éducative.

IV. LA SITUATION DES FAMILLES AU TERME DE LEUR ACCUEIL

Hébergement au terme de l'accueil	Nombre	
	2022	2021
Hébergement hôtel via le 115	33	37
Entrée en CADA	17	11
Hébergée en foyer d'urgence	10	7
HUDA	9	3
Entrée en squat	9	8
Logement autonome	4	8
Dispositif pré post maternité	2	3
Retour au Pays	2	0
Tiers	2	0
CHRS	1	0
HUAS	1	4
CPH	1	0
Famille	1	0
Départ autre pays UE	1	1
Inconnu	4	6
TOTAL	97	88

Ces situations au terme de l'accueil montrent que **80 %** (*75 % en 2021*) des familles accueillies sont éligibles aux dispositifs de droit commun ou aux dispositifs dédiés aux ménages en demande d'asile et sont dans l'attente d'une orientation vers ces dispositifs.

V. LES PARTENARIATS

Afin d'assurer la fluidité et de permettre aux usagers d'accéder à leur droit, le réseau partenarial est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'accueil de jour pour les familles.

Hébergement

- . 115
- . SIAO

Social

- . USDA
- . Ensemble des services de droit commun (SAAS, SAMU social, FTDA, ...)
- . ASTI
- . Assistantes de service social du CHU

Enfance – Famille

- . PMI
- . Education nationale
- . Mission Protection de l'Enfance
- . Services jeunesse et inscription scolaire
- . Etablissements scolaires
- . Bébés du cœur
- . Espace parent / enfant de la Croix Rouge
- . Croix Rouge
- . Secours Catholique

Aide alimentaire

- . Restaurant social géré par le CCAS de Caen
- . Associations caritatives (Secours Catholique et Croix Rouge)
- . Convention de partenariat Banque Alimentaire

Santé – Accès aux soins

- . Convention de partenariat avec l'AMCE
- . Centre de planification
- . Centres hospitaliers et cliniques de Caen
- . Permanences de l'AMCE à la Boussole
- . PASS

VI. L'EVALUATION

- Un rapport d'activité annuel est remis à la DDETS
- Un tableau quotidien de fréquentation est adressé à la DDETS., au SIAO et à tout autre partenaire du dispositif si nécessaire.
- Réponses aux demandes d'enquêtes, ...

VII. PERSPECTIVES 2023

A l'ouverture de l'accueil de jour, des locaux ont pu être mis à notre disposition. Nous avons aménagé ces locaux le plus chaleureusement possible mais ils restaient vétustes. Suite à l'appel à projet sur l'humanisation des accueils de jour, nous avons obtenu une enveloppe financière. Cette enveloppe nous a permis en 2021, d'engager des travaux pour aménager et embellir l'accueil extérieur de notre service, d'acheter un chalet pour stocker les dons des particuliers. Nous avons finalisé ce chantier en 2022 par la réfection des sols et murs de l'accueil de jour familles.

L'Accueil de Jour pour Familles fait partie d'un dispositif territorial déjà ancré tant sur l'urgence que sur l'asile. L'équipe de la plateforme de FTDA constate depuis le 01 mars 2017, un réel désengorgement de ses permanences qui étaient auparavant embolisées par les familles qui attendaient une solution de mise à l'abri.

Les équipes du SIAO-115 peuvent orienter les familles pour une mise à l'abri en journée dans l'attente d'une réponse qui n'arrivera qu'en fin de journée.

Force est de constater que l'ouverture de l'Accueil de Jour pour Familles permet au dispositif global de fonctionner dans de meilleures conditions et au plus près des besoins des familles. Ces missions autour des besoins primaires sont fondamentales et participent au maillage territorial des réponses apportées.

Nous poursuivrons dans ce sens les perspectives énoncées depuis l'ouverture :

Afin d'inscrire davantage l'Accueil de Jour pour Familles sur le territoire, nous allons :

- **Poursuivre** la diffusion de l'information le plus largement possible,
- **Poursuivre** l'accueil des femmes seules en lien étroit avec la boussole, le SIAO et les ISR du Samu Social 14.
- **Poursuivre** la recherche de dons de produits d'hygiène : Banque alimentaire, associations du territoire (ASSUREPS).
- **Adapter** nos horaires d'ouverture au plus près des besoins repérés mais en tenant compte de la législation du code du travail. Cette flexibilité des horaires de travail doit également respecter notre convention collective.
- **Continuer** d'étendre nos prestations selon les besoins : distribution de cartes de restaurant social et accompagnement physique si possible, courrier à destination des associations caritatives locales, distribution ponctuelle de dons alimentaires et d'hygiène.
- **Poursuivre et étendre la veille sanitaire** avec les acteurs du territoire.
- **Poursuivre notre action de veille sociale** en lien avec les partenaires sociaux.
- **Poursuivre notre mission de soutien à la scolarité** en lien avec les établissements scolaires et le partenariat avec les bénévoles de l'école nomade.

- **Poursuivre** notre mission d'aide financière au transport pour permettre aux familles de se rendre sur les lieux d'hébergement ou au restaurant social. En 2022, la DDETS a reconduit l'enveloppe budgétaire dédiée à cette mission.
- **Poursuivre** la recherche d'autres financeurs pour pérenniser et consolider notre action : ARS, Conseil départemental, Mairie de Caen.
- **Poursuivre** notre partenariat avec les acteurs du territoire afin d'adapter l'offre aux besoins des familles et principalement l'offre d'hébergement. A ce jour, des familles accompagnées d'enfants mineurs se retrouvent pour certaines sans solution d'hébergement et errent à la gare, dans des parcs, dans une voiture, dans l'attente d'une place.
- **S'inscrire** dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- **S'engager** dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.
- La question des enquêtes flash conformément aux orientations des missions des accueils de jour pour une meilleure orientation.

La mise à l'abri quotidienne des familles d'ordinaire essentiellement possible en période dite « hivernale » peut désormais avoir lieu tout au long de l'année avec l'ouverture de Vanier 365 jours par an. De plus, nous devons saluer la décision de Monsieur Le Préfet de stopper les rotations de mise à l'abri et de ne pas remettre à la rue les ménages hébergés. Toutefois, cette décision a aussi pour conséquence de révéler un manque de places d'hébergement d'extrême urgence pour les enfants mineurs accompagnés.

Aujourd'hui, l'accueil de jour doit permettre à toutes ces familles de se sentir soutenues et apaisées par ce que peut leur apporter un tel dispositif ; soutien à la scolarité, à la recherche d'un hébergement pour le soir même, à l'accompagnement vers le restaurant social, l'accès aux droits et aux soins.

Ainsi, nous pouvons permettre à ces familles de prendre patience le temps qu'une solution plus adaptée à leur situation personnelle puisse être trouvée auprès des différents partenaires de la veille sociale ou autres.

A la lecture de ce rapport d'activité, nous pouvons constater que l'accueil de jour remplit pleinement sa fonction de mise à l'abri en journée des familles à la rue et leur permet l'accès aux besoins de première nécessité.

Toutefois, nous devons poursuivre notre réflexion concernant l'accueil des ménages hébergés à l'hôtel via le SIAO-115. Ces familles ne sont pas sans solution d'hébergement dans la journée mais l'accueil de jour familles doit maintenir un lien avec ces familles afin de s'assurer qu'elles ont accès aux besoins de première nécessité : santé, alimentation, scolarité, hygiène, accompagnement social. Permettre à ces familles de maintenir tout simplement un lien social.

ANNEXES



Itinéraires
Caen & Lisieux

Accueil de jour pour Familles

Familles avec enfants mineurs et femmes enceintes à la rue

OUVERTURE : 09 h 30 à 17 h 00 du lundi au dimanche, jours fériés compris

Missions

- Mise à l'abri inconditionnelle des familles avec enfants mineurs et des femmes enceintes en journée,
- Offres de service de base :
 - Accueil,
 - Laverie,
 - Douche,
 - Consigne,
 - Dons de vêtements,
 - Accompagnement vers le restaurant social et dons alimentaires ponctuels,
- Services aux personnes :
 - Ecoute, Conseil, Orientation,
 - Consultations médicales en lien avec la PASS et l'AMCE
 - Soutien à la scolarité,
 - Soutien récréatif pour les enfants.
- Travail en articulation avec les acteurs du territoire.

Comment prendre contact

Accueil de Jour pour Familles
52 rue des Carrières Saint Julien
14000 CAEN

☎ : 02.31.39.94.07

✉ : ajfamilles@association-itinerares.fr



Association ITINERAIRES
210, rue d'Auge - 14000 - CAEN

Adhérent FAS

siège de l'association

SIRET association 30772227200050 - Code NAF 8790B

tel : 02 31 35 64 80
fax : 02 31 83 66 67

siege@association-itinerares.fr



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

INTUTILE DE L'ACTION	Poursuivre la recherche de dons de produits d'hygiène
Service ou établissement	AJ Familles
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Associations et collectifs
Objectifs de l'action	Offrir aux familles des produits d'hygiène
Personnels concernés	Equipe éducative
Moyens mobilisés	Equipe éducative
Calendrier	2022 /2025
Modalités de suivi de l'évaluation	
Résultats attendus	Permettre aux familles de bénéficier de produits d'hygiène gratuitement



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

INTUTILE DE L'ACTION	Poursuivre la recherche de produits scolaires
Service ou établissement	AJ Familles
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Associations et collectifs
Objectifs de l'action	Offrir aux enfants des fournitures scolaires
Personnels concernés	Equipe éducative
Moyens mobilisés	Equipe éducative
Calendrier	2022 /2025
Modalités de suivi de l'évaluation	
Résultats attendus	Permettre aux familles de bénéficier de fournitures scolaires gratuitement



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Aide aux transports de familles vers les hébergements
Service ou établissement	AJ Familles
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen, Lisieux, Bayeux
Partenaires	DDETS
Objectifs de l'action	Permettre aux familles de se rendre vers les lieux d'hébergement d'urgence ou au restaurant social
Personnels concernés	Equipe éducative
Moyens mobilisés	Equipe éducative
Calendrier	2022 /2025
Modalités de suivi de l'évaluation	
Résultats attendus	Permettre aux familles d'accéder à un hébergement pour maintenir la continuité de mise à l'abri



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	« Aller vers » les squats caennais
Service ou établissement	AJ Familles
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	La maraude familles du SAMU social 14
Objectifs de l'action	Evaluer et répondre au mieux aux besoins des familles à la rue
Personnels concernés	Equipe éducative
Moyens mobilisés	Equipe éducative
Calendrier	2022 /2025
Modalités de suivi de l'évaluation	
Résultats attendus	Adapter l'offre de l'accueil de jour aux besoins des familles à la rue.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Travaux d'humanisation de l'AJ Familles
Service ou établissement	AJ Familles
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Direction départementale des territoires et de la mer
Objectifs de l'action	Travaux d'humanisation
Personnels concernés	Directeur, cheffe de service, coordinateur logistique, équipe éducative
Moyens mobilisés	Entreprises
Calendrier	2021 /2022
Modalités de suivi de l'évaluation	
Résultats attendus	Achèvement des travaux 2022



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Veille sanitaire
Service ou établissement	AJ Familles
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	PASS
Objectifs de l'action	Permettre aux familles l'accès aux soins
Personnels concernés	PASS
Moyens mobilisés	Lien partenarial étroit
Calendrier	2022 /2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Convention partenariale
Résultats attendus	Veille sanitaire et accès aux soins

Sigles et acronymes utilisés

A

AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
AMCE	Association Médicale Contre l'Exclusion
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASTI	Association Solidarité Travailleurs Immigrés

C

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement

D

DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
-------	---

E

ETP	Equivalent Temps Plein
-----	------------------------

F

FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FILE	Fonds d'Initiatives Locales contre l'Exclusion
FTDA	France Terre d'Asile

G

GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
------	--

H

HUAS	Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

P

PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
------	---------------------------------------

S

SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDD	Statut à Durée Déterminée
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

U

USDA	Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération
------	---